

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH Force Ouvrière

#### Qu'est-ce que Force Ouvrière ?

Des femmes et des hommes libres dans une **organisation indépendante**, ensemble pour acquérir une force leur permettant de défendre leurs droits, d'en obtenir de nouveaux, de se faire respecter.

<u>Un rôle</u>: Regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) au-delà de leurs choix politiques, religieux ou philosophiques **pour représenter leurs intérêts communs**.

Les statuts de l'organisation constituent la charte commune, délibérément choisie (statuts de Force Ouvrière).

#### Quelle est l'histoire de FO?

Née en 1895 sous l'appellation CGT, la CGT-FO est apparue sous ce sigle en **1948** à l'initiative de militant(e)s **refusant l'emprise du parti communiste** sur la CGT.

Depuis ses origines, le principe et la pratique de l'indépendance syndicale sont au cœur de son comportement, de ses analyses, de son rôle. Cette indépendance vaut à l'égard des partis politiques, des gouvernements, de l'État, du patronat et des églises.

Ainsi, par principe Force Ouvrière ne prend pas position à l'occasion des consultations politiques électorales à tous les niveaux.

**Fondamentalement attachée aux valeurs républicaines** (Liberté - Égalité - Fraternité - Laïcité), elle défend <u>le service public</u> et <u>la sécurité sociale</u> comme des structures assurant des droits égaux aux citoyens.

Ligne de conduite de Force Ouvrière depuis 1895, l'indépendance syndicale est aussi ce qui assure son avenir en tant que valeur fondamentale.

#### Le SNUDI FO défend, informe et conseille les adhérents sur des dossiers individuels :

inspection - mouvement - changement de département - promotion - dossiers médicaux - formation - versement d'indemnités - frais de déplacements - Droits à congé...

## Le SNUDI FO porte et défend les revendications collectives des enseignants :

- Augmentation des salaires : 18% et 50 points d'indice tout de suite ! Abrogation de la réforme PPCR !
- Défense du statut de fonctionnaire d'Etat
- Abrogation de la réforme des rythmes scolaires
- Rétablissement d'une véritable année de formation pour les PE stagiaires
- Amélioration immédiate des conditions de travail (médecine du travail...)
- Baisse des effectifs dans les classes



#### snudifo50@gmail.com 07 82 97 25 81

Olivier Lachèvre secrétaire départemental du syndicat, élu CHSCT, référent handicap du

syndicat: 06 22 91 39 11 (déchargé tous les mardis)

Françoise Lelubez trésorière du syndicat : 06 89 44 58 66

Benoît Battiston secteur sud Manche 06 82 08 14 07 (déchargé les jeudis semaines impaires)

Laurent Taguet secteur centre Manche, élu CTSD/CDEN: 06 49 23 00 03 (déchargé les

vendredis semaines impaires)

Patricia Esnouf secteur nord Manche: 07 82 29 64 39

SNUDI FO Manche : 56 rue de la Bucaille 50 100 Cherbourg - <a href="mailto:snudifo50@gmail.com">snudifo50@gmail.com</a> - 07 82 97 25 81

#### SNUDI FO MANCHE

# COTISATION SYNDICALE ANNÉE CIVILE 2021

email: snudifo50@gmail.com portable: 07 82 97 25 81

### Inclus dans l'adhésion : Contrat Macif « Risques Professionnels », aide juridique, adhésion à l'AFOC (Association FO de consommateurs).

Vous recevrez à domicile en version papier :

- le journal de la fédération FNEC-FP-FO Le syndicaliste indépendant (5 numéros),
- le journal du SNUDI national *L'école syndicaliste* (5 numéros),
- le journal de la Fédération FGF-FO La nouvelle tribune (6 numéros).
- le journal des retraités Le lien UFR-FO (4 numéros),
- le journal de l'Union départementale FO interpro *L'avenir syndicaliste* (4 num.),
- 🗗 le journal départemental du SNUDI FO 50 L'école syndicaliste de la Manche.
- ... + les informations électroniques adhérent · e · s du Snudi F.O. Manche.

#### 66 % de crédit d'impôt sur le revenu

Échelons :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Classe normale :	La somme entre parenthèses correspond à la cotisation après crédit d'impôt de 66%. Il faut régler la somme en gras.		<b>138 €</b> (46,92)	<b>144 €</b> (48,96)	<b>150 €</b> (51)	<b>158 €</b> (53,72)	<b>166 €</b> (56,44)	<b>176 €</b> (59,84)	<b>186 €</b> (63,24)	<b>198 €</b> (67,32)	<b>211 €</b> (71,74)
Hors classe :	<b>178 €</b> (60,52)	<b>186 €</b> (63,24)	<b>194 €</b> (65,96)	<b>204 €</b> (69,36)	<b>213 €</b> (72,42)	<b>226 €</b> (76,84)	Adhésion en cours d'année : prorata des mois restants (ex. adhésion courant mars : 10/12 <sup>e</sup> de la cotisation totale).				
AVS/AESH : <b>58 €</b> (19,72) Retraité : <b>115 €</b> (39,10)		Tem	Temps partiel : prorata temporis.					Dispo : <b>58 €</b> (19,72) PE stagiaires : <b>86 €</b> (29,24)			

Majorations :	Enseignants ASH et Psy.scolaire	Maître formateur, Cons. péda.	Directeur 2-4 classes	Directeur 5–9 Classes	Directeur 10 classes et plus
	+7€	+7€	+ 11 €	+ 14 €	+ 17 €

Partie à retourner ⊁ ------

BULLETIN D'ADHÉSION AU SNUDI <mark>FO</mark> Manche / année civile 2021
NOM : Prénom :
Adresse personnelle :
Code Postal : Ville :
Téléphone (filaire) :
Adj.   / Dir.   / PsyEN   / Tit. de secteur   / SEGPA   / ULIS   / Brigade   / PDMQDC (Maître+)   / PEMF   / MATICE/ERUN   / Congé parent.   / Maître E/G   / Cons. péda.   / Stagiaire   / AESH CDI   / AESH ou AED CDD   / Retraité   / EREA   / ITEP   / Autre fonction ou poste :
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :
J'ai déjà été syndiqué(e) au SNUDI-FO ? □ Non □ Oui, dans ce département :
Déclare adhérer au SNUDI FO à compter du (date) et régler la somme totale de : € en chèques/virements.
Fait à le Signature :
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNUDI FO 50. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snudifo50@gmail.com.

Paiement par chèque(s) : en indiquant l'échéance au dos des chèques.

Chèque(s) à l'ordre de : SNUDI FO Manche.

À envoyer à : SNUDI FORCE OUVRIERE, 56 rue de la Bucaille, 50100 Cherbourg-en-Cotentin

 Paiement par virement unique, mensuel, trimestriel...:
 IBAN: FR76 2004 1010 1402 8224 2N03 513

 RIB: 20041 01014 0282242N035 13
 BIC: PSSTFRPPROU La Banque Postale